
Nombre de membres

Séance du mardi 09 décembre 2014

en exercice: 19

L'an deux mille quatorze et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 décembre 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 16

Votants: 19

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

Représentés: Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, Sylvie ORGEL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Approbation CR du 04.11.2014 - DE 2014 114

Le procès verbal du conseil municipal du 4 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Rapport d'activités 2013 de la CC2S

Le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2013 de la CC2S.

Décision modificative - DE 2014 115

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

COMPTES DEPENSES

C011/Art.6135	Locations mobilières	1 500.00
C012/Art.6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 500.00
C011/Art.61524	Bois et forêts	14 000.00
C011/Art.6065	Livres, disques, cassettes	1 500.00
C011/Art.60624	Produits de traitement	3 400.00
C011/Art.6042	Achats de prestations de services	3 600.00
C011/Art.60612	Energie + électricité	8 000.00
C011/Art.60621	Combustibles	7 000.00
	Total	44 500.00 €

COMPTES RECETTES

C013/Art.6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	14 000.00
C70/Art.7022	Coupe de bois 2	30 500.00
	Total	44 500.00 €

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Adoption du programme de destinations des coupes - DE 2014 116

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2015.

Coupes des Parcelles n° 2a, 3a, 11, 30 et 31 et totalité.

*** Vente de grumes façonnées et vente de gré à gré de produits sur pieds et de houppiers.**

Confie l'exploitation des grumes (et bois de chauffage) à :
- l'ONF entrepreneur

Autorise le maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais (façonnage et débardage).

Fixe le prix de vente du chauffage façonné à 42.20 euros le stère TTC.

Les grumes seront vendues par l'ONF par :

- vente avec mise en concurrence

- vente de gré à gré y compris contrat d'approvisionnement

(si la vente se fait par contrat d'approvisionnement l'ONF prélèvera 1% du montant de la vente pour frais de vente groupée)

Décide la vente du bois de nettoyage aux particuliers et fixe le prix à 10.50 euros TTC le stère (mise à prix en cas de vente aux enchères) et confie à l'ONF le suivi des lots de nettoyage suivant le tarif de la prestation conventionnelle bois de chauffage ONF soit 2.5 €/stère HT (2.99 € TTC)

*** Vente de bois sur pied et à la mesure (vente à l'unité de produit)**

Les bois de parcelles

- seront mis en vente par l'ONF sur pied et à la mesure (vente à l'unité de produit)

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Point sur le projet de la maison de santé

Monsieur le maire établit le compte rendu de la réunion avec MATEC (Moselle Agence Technique) du 04 décembre 2014. Cette réunion s'est tenue en présence des conseillers municipaux et des professionnels de santé. Le rôle essentiel de MATEC est d'assister la maîtrise d'ouvrage.

Moselle Agence Technique effectuera la partie administrative et technique préalable aux travaux ; coût, choix architecte, appels d'offres...

Une ouverture de la Maison de Santé est envisagée au cours de l'année 2017. L'objectif étant que le coût de l'opération soit neutre pour la commune. MATEC estimera le montant des travaux et évaluera les possibilités de subventions (région, département, Etat, Europe).

Proposition d'achat de terrain DE 2014 117

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande de Monsieur Pattingre représentant de la SCI RAMPONT pour l'acquisition de la parcelle n°88 section 13, située "au-dessus de moulin".

Cette parcelle située dans la zone urbanisée appartient à la commune.

Le conseil municipal décide de programmer une visite sur site avant de se positionner sur la vente du terrain.

Résultat du vote :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Point sur la permanence du club vosgien

Le maire rappelle au conseil municipal que par la délibération DE_2014_074 de la séance du 2 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition du Club Vosgien de Sarrebourg-Abreschviller l'ancien local de l'Office du Tourisme situé au 78 rue Jordy à ABRESCHVILLER et ce, à titre gratuit.

Une convention a été signée entre les deux parties.

La commune a également mis à disposition du mobilier de bureau (chaises, tables,).

Informations du maire et divers

- Le maire remercie les propriétaires des véhicules historiques qui ont rehaussé les cérémonies de la commémoration du 20 novembre 1944.
- Une borne de récupération de textiles sera installée au niveau de la Place des Passeurs (près du Groupe Scolaire).
- La marche des lumières organisée par le Club Vosgien aura lieu le samedi 27 décembre 2014.
- L'épreuve annuelle du Cyclo-Cross se déroulera le 26 décembre 2014.
- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 30 janvier 2015.
- Le 1er février 2015, les électeurs de Lorraine seront consultés au sujet de la gare TGV de Vandières.
- Le repas des aînés se déroulera le 25 janvier 2015.